

ORDRE DU JOUR

1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise MARTIN, Présidente de l'Office de Tourisme, afin de présenter les points débattus lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 25 avril 2017.

Madame Françoise MARTIN propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

- **Finances.** *Vote du Compte de Gestion 2016.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, lors de la réunion du 25 avril 2017 de voter le Compte de Gestion 2016 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité - a voté le Compte de Gestion 2016 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

- **Finances.** *Vote du Compte Administratif 2016.*

Monsieur le Maire se retire de la séance.

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, lors de la réunion du 25 avril 2017, de voter le Compte Administratif 2016 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a voté le Compte Administratif 2016 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire réintègre la séance du Conseil Municipal.

- **Finances.** *Vote de l'affectation de résultat 2016.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, lors de la réunion du 25 avril 2017 de voter l'affectation de résultat 2016 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité - a voté l'affectation de résultat 2016 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

- **Finances.** *Vote du Budget Primitif 2017.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, lors de la réunion du 25 avril 2017 de voter le Budget Primitif 2017 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a voté le Budget Primitif 2017 de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

● **Personnel.** *Embauches Office de Tourisme et Termanal des Loisirs.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme, il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, de recruter :

*un Conseiller en séjour du 1^{er} juin au 30 septembre 2017 pour l'accueil en priorité, mais également pour les animations, la communication.

*un renfort saisonnier animateur sportif pour le Termanal des Loisirs sur la période estivale – soit du 10 juillet 2017 au 31 août 2017.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé ces recrutements.

● **Personnel.** *Nomination du Référent Qualité.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme, il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, de recruter un Conseiller en séjour - Référent Qualité à temps plein du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 pour mettre en place et accompagner la direction dans la mise en œuvre de la Marque Qualité Tourisme.

Cette personne interviendra également à l'accueil et ponctuellement sur les animations, la communication.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé ce recrutement.

● **Personnel.** *Nomination du Groupe Qualité de destination.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que dans le cadre de la démarche Qualité et conformément à la procédure, il convient de nommer un groupe appelé «Groupe Qualité de Destination », il doit être composé de 2 élus – 2 membres de l'Office de Tourisme – 3 socio-professionnels.

Ce dernier sera réuni deux fois par an pour étudier les remarques de la clientèle et y apporter des réponses et être force de proposition dans l'amélioration de la qualité en général.

Il a été proposé :

- Mme Françoise MARTIN,
- Mme Joëlle GARCIA,
- Mme Sabine BATTAGLINO,
- Mme Marlène ROUYRE

ainsi que Messieurs Alain LUNEAU, Michel ASTAING et Jérôme SYLVESTRE au titre de socio-professionnels.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé la nomination de ces personnes.

● **Régie Municipale de l'Office de Tourisme.** *Convention d'objectifs entre la Mairie et l'Office de Tourisme.*

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que dans le cadre de la démarche Qualité et afin de formaliser le fonctionnement entre l'Office de Tourisme et la Mairie, il convient de signer une convention d'objectifs et de moyens.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé cette convention.

- **Régie Municipale de l'Office de Tourisme. Actualisation des statuts de l'Office de Tourisme.**

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée que dans le cadre de la démarche Qualité, il convient de revoir deux points des statuts - à savoir l'article 1 et l'article 2.

S'agissant de l'article 1, il est nécessaire de déterminer le périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme.

S'agissant de l'article 2, il est souhaitable d'actualiser les missions.

Après lecture, le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité - a validé ce point.

- **Questions Diverses.**

Sans objet.

Décision du Conseil Municipal : Vote : - Majorité – 1 abstention - pour toutes les décisions susvisées.

2. Office de Tourisme/Commune.

- **Convention d'objectifs entre la Mairie et l'Office de Tourisme.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la convention d'objectifs et de moyens qu'il convient de passer entre la Mairie et l'Office de Tourisme de BOLQUERE/PYRENEES 2000.

Cette dernière a pour objet de déterminer les missions inhérentes à l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire précise que celle-ci a été examinée et approuvée – à l'unanimité – par le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme de BOLQUERE/PYRENEES 2000.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

APPROUVE la convention d'objectifs entre la Mairie et l'Office de Tourisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Mairie et l'Office de Tourisme.

- **Demande de classement de l'Office de Tourisme.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la procédure en cours dans le cadre de la réalisation du classement de l'Office de Tourisme de BOLQUERE/PYRENEES 2000.

Il convient d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme DE BOLQUERE/PYRENEES 2000.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-10-1, D.133-20 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

APPROUVE le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme DE BOLQUERE/PYRENEES 2000.

AUTORISE Monsieur le Maire à adresser ce dossier au Préfet en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme.

- ***Demande de classement de la Commune en Commune Touristique.***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme de BOLQUERE/PYRENEES 2000 a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal et que le dossier va être présenté à Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour la continuité de la démarche - *Demande de classement de la Commune en Commune Touristique* -.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **APPROUVE** la demande de classement de la Commune en Commune Touristique.

- ***Convention de gestion entre la Commune et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.***

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la convention de gestion entre la Commune et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Cette dernière a pour objet de définir les conditions de gestion de l'accueil et de l'information auprès des visiteurs par la Communauté de Communes avec la Communes.

Elle est conclue pour une durée de un an à compter du 01 janvier 2017.

Après avoir pris connaissance des tenants et aboutissants de ladite convention, le Conseil Municipal - à l'unanimité -

APPROUVE la convention de gestion entre la Commune et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gestion entre la Commune et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

3. Urbanisme.

La parole est donnée à Monsieur Jean-Pierre INGLES – Adjoint au Maire – afin qu'il présente les points relatifs à l'Urbanisme.

- ***Signature convention Lyonnaise des Eaux France.***

Monsieur Jean-Pierre INGLES fait part à l'Assemblée que, la Lyonnaise des Eaux FRANCE a sollicité de la Commune les fichiers numériques communaux nécessaires au calage des réseaux EU et AEP.

Pour ce faire, la signature d'une convention entre la Lyonnaise des Eaux FRANCE et la Commune est nécessaire.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal - à l'unanimité - **APPROUVE** la convention avec la LYONNAISE DES EAUX FRANCE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de BOLQUERE et la LYONNAISE DES EAUX FRANCE.

- **Classement Domaine Public – rue Lotissement les Esclosetes -.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES fait part à l'Assemblée que les voies du lotissement sont achevées et assimilables à de la voirie communale.

A présent, il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

Il est rappelé que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DECIDE de classer la rue Lotissement les Esclosetes dans la voirie communale de BOLQUERE.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

- **Choix du nom de rue - Lotissement les Esclosetes -.**

Monsieur Jean-Pierre INGLES informe le Conseil Municipal que, suite à l'intégration au domaine public de la voie du lotissement « les Esclosetes », il convient d'arrêter un nom de rue définitif pour cette voie.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - après concertation - **DECIDE** de nommer la rue - **IMPASSE DEL RETLLO -.**

4. Affaires Générales.

- **Rapport de la CLECT.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 13 mars 2017 afin de présenter le fonctionnement de la CLECT, de nommer un Président et un Vice-Président ainsi que d'évaluer les charges transférées.

Monsieur le Maire précise au Conseil que le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après examen de ce rapport, le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ADOpte** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

- **Avenant à la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'avenant à la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale .

Cet avenant porte sur la mise en place d'une tablette numérique et la vente de produits tiers dans nos Agences Postales Communales.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer quant à la passation de cet avenant, tout en sachant que ce dernier ne remet pas en cause le partenariat actuel avec la Direction la Poste.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour passer cet avenant avec la Poste et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES

5. Pour INFO. *100ème Congrès National des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité.*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du 100ème Congrès National des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité qui se déroulera au Parc des Expositions à la Porte de Versailles à Paris du mardi 21 novembre au jeudi 23 novembre 2017.

6. Affaires Diverses. *USEP – Subvention Ligue de l'Enseignement.*

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'USEP demande une participation financière de la Commune dans le cadre de l'organisation de la manifestation HANDITOUR 66 qui se déroulera du 22 au 24 mai 2017.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur la participation financière octroyée par la Commune au titre de cette manifestation.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** d'octroyer une participation financière de 500€.

7. SYDEEL66. *Avenant n°2 modifiant l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour l'achat d'électricité.*

Vu la délibération du SYDEEL66 n° 36/06/2016 du 18/12/2015 approuvant l'acte constitutif du Groupement de Commande pour l'achat d'énergie.

Vu la délibération du SYDEEL66 n° 06/01/2016 du 16/02/2016 approuvant l'avenant n°1.

Vu la délibération de la Commune en date du 22 janvier 2015 pour adhésion au Groupement d'achat,

Vu la Convention Constitutive du Groupement d'Achat d'électricité et ses différents articles

Monsieur le Maire indique qu'il est destinataire d'un courrier de Monsieur le Président du SYDEEL66 en date du 28 avril 2017 qui demande que le Conseil Municipal délibère sur les modifications de l'acte constitutif concernant le Groupement d'achat d'électricité.

Il rappelle que suite à l'ouverture du marché de l'électricité s'est faite progressivement depuis 2000 et a connu plusieurs étapes avec la date d'ouverture totale au 1^{er} juillet 2007.

Depuis la Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, les engagements de la Commission Européenne en 2007 dans le « paquet énergie », les lois Grenelle, la Loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) en 2010 avec la fin programmée des tarifs réglementés jaune et vert au 31/12/2015, ont participé à sensibiliser les collectivités à la maîtrise de l'énergie. De plus, la hausse des prix de l'électricité dans un contexte financier contraint a renforcé le besoin d'une meilleure maîtrise des coûts de l'énergie.

Ce contexte a conduit le SYDEEL66 à mettre en place en 2015 un groupement de commande pour l'achat d'électricité pour les tarifs vert et jaune auquel la Commune à adhérer.

En 2017, cette démarche est renouvelée par le SYDEEL66 qui propose plusieurs modifications de l'acte constitutif.

Après avoir donné lecture de l'avenant, il demande ensuite au Conseil Municipal de délibérer, Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

ACCEPTE l'avenant n°2 tel que proposé concernant les modifications introduites dans les différents articles de la convention constitutive du Groupement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet effet.

DIT que l'ampliation de la délibération exécutoire sera adressée à Monsieur le Président du SYDEEL66 pour notification.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **22 heures 15**.

Jean-Pierre ABEL
Maire

Jean-Pierre INGLES
Adjoint

Jackie COLL
Adjoint

Françoise MARTIN
Adjointe

Jean-Louis BRUNET
Adjoint
procuration à J.P. INGLES

Emmanuelle BAILLY
Conseillère Municipale

Jean-Pierre BASSO
Conseiller Municipal

André BATAILLE
Conseiller Municipal

Jacques CARTIER
Conseiller Municipal

Michel DE LA OSA
Conseiller Municipal
procuration à J.COLL

Alain FABRE
Conseiller Municipal

Marie-Claire FRANCEZ-
CHARLOT
Conseillère Municipale
procuration à J.GARCIA

Joëlle GARCIA
Conseillère Municipale

Nadine SAIGNOL
Conseillère Municipale
procuration à J.P. ABEL

Serge ROSSELL